

# PALIER 2 ▶ COMPÉTENCE 2 ▶ LA PRATIQUE D'UNE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE

Le niveau requis au palier 2 pour la pratique d'une langue étrangère est celui du niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues

RÉAGIR ET DIALOGUER	DATE
▶ Communiquer, au besoin avec des pauses pour chercher ses mots	
▶ Se présenter ; présenter quelqu'un ; demander à quelqu'un de ses nouvelles en utilisant les formes de politesse les plus élémentaires ; accueil et prise de congé	
▶ Répondre à des questions et en poser (sujets familiers ou besoins immédiats)	
▶ Épeler des mots familiers	
COMPRENDRE À L'ORAL	
▶ Comprendre les consignes de classe	
▶ Comprendre des mots familiers et des expressions très courantes	
▶ Suivre des instructions courtes et simples	
PARLER EN CONTINU	
▶ Reproduire un modèle oral	
▶ Utiliser des expressions et des phrases proches des modèles rencontrés lors des apprentissages	
▶ Lire à haute voix et de manière expressive un texte bref après répétition	
LIRE	
▶ Comprendre des textes courts et simples en s'appuyant sur des éléments connus (indications, informations)	
▶ Se faire une idée du contenu d'un texte informatif simple, accompagné éventuellement d'un document visuel	
ÉCRIRE	
▶ Copier des mots isolés et des textes courts	
▶ Écrire un message électronique simple ou une courte carte postale en référence à des modèles	
▶ Renseigner un questionnaire	
▶ Produire de manière autonome quelques phrases	
▶ Écrire sous la dictée des expressions connues	

La maîtrise du niveau A1 est validée en \_\_\_\_\_ le :  
(préciser la langue vivante)